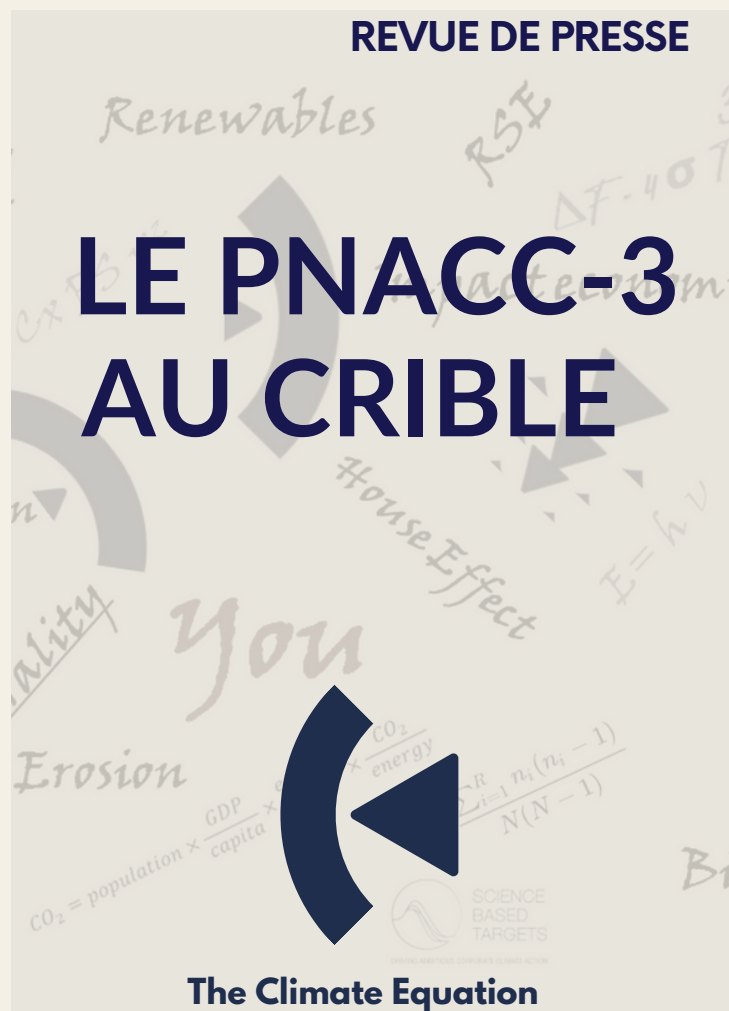




Le gouvernement dévoile 52 mesures pour adapter la France à +4°C d'ici 2100 : protection des infrastructures, adaptation des secteurs clés et planification territoriale. Mais les critiques fusent : manque de financements, coupes dans les fonds verts et gouvernance floue. Pendant ce temps, le coût de l'inaction ne cesse d'augmenter. Suffisant pour une vraie résilience ? Analyse.

Le troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), enfin présenté le **10 mars 2025** après de longs mois de retard, a suscité de vives critiques. De nombreux observateurs estiment le plan insuffisant face aux enjeux : il compte bien « une cinquantaine de mesures » pour préparer la **France à +4°C**, mais celles-ci manquent d'envergure selon ses détracteurs.

Les organisations écologistes notamment se montrent sévères. **France Nature Environnement (FNE)** salue « un certain nombre de bonnes intentions » mais déplore qu'on ignore « si elles sont financées et comment elles sont pilotées », résumant que le plan « montre la bonne direction mais il lui manque une tête et des jambes »

De son côté, Oxfam France dénonce « une nouvelle occasion manquée de protéger la population »

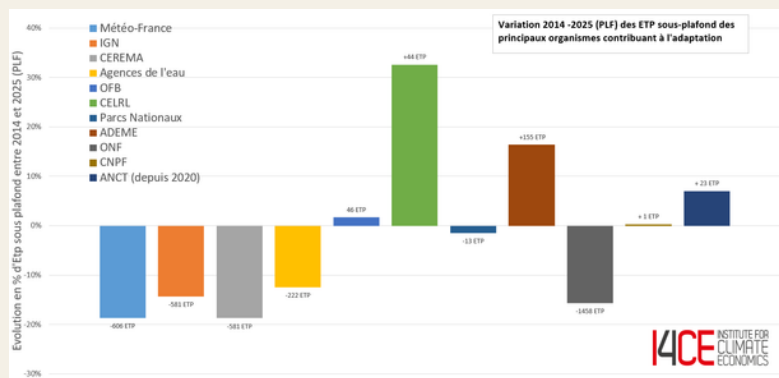
Publié avec plus d'un an de retard, le PNACC-3 apparaît selon **Oxfam** « inopérant, car dépourvu de gouvernance adaptée et de moyens budgétaires pour sa mise en œuvre », ce qui fait que le gouvernement manque à son devoir de protection des citoyens face aux catastrophes climatiques

L'ONG critique aussi l'absence de prise en compte des inégalités de vulnérabilité aux impacts du climat, estimant que le plan risque « **d'aggraver encore les inégalités climatiques en France** »

Du côté politique, l'opposition reproche au gouvernement un manque de volontarisme. Plusieurs élus soulignent le décalage entre le discours et l'action. À l'Assemblée, les **coupes dans les budgets verts** ont valu au ministère de la Transition écologique d'être qualifié de « ministère de la renonciation environnementale » par une députée écologiste, dénonçant une politique trop timorée face à une « crise environnementale chaque jour plus grave »

D'une manière générale, les partis d'opposition fustigent un plan sans ambition réelle ni moyens suffisants pour le concrétiser.

Financement : des moyens jugés insuffisants



variation des ETP dans les principaux organismes

Les questions de financement dominent le débat sur le PNACC-3. Le plan ne s'accompagne d'aucune **enveloppe budgétaire claire** : comme le relèvent des experts, il ne propose « **ni vision d'ensemble des moyens actuellement engagés pour l'adaptation ni de vrai budget associé aux mesures** ».

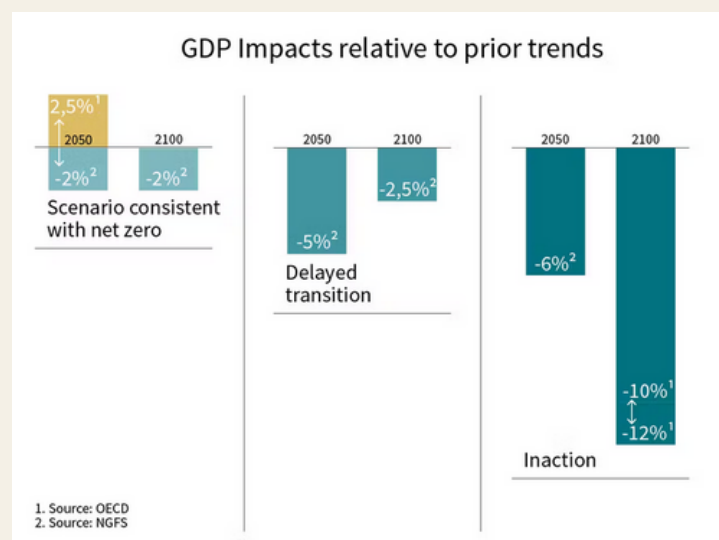
Concrètement, seule une poignée d'actions ont des crédits dédiés. Par exemple, le gouvernement annonce le renforcement du fonds Barnier (fonds de prévention des risques naturels) de **+75 M€ pour le porter à 300 millions d'euros par an**, afin d'aider collectivités, PME et particuliers à financer des travaux de protection.

Cette somme a été unanimement jugée trop faible : « Insuffisant », a immédiatement commenté la **fédération France Assureurs** compte tenu de l'augmentation des **sinistres climatiques**. Plus largement, le PNACC-3 repose en grande partie sur des financements existants plutôt que nouveaux, ce qui suscite un tollé. Oxfam pointe une incohérence : le gouvernement prévoit de financer le plan par des fonds qu'il vient tout juste de réduire drastiquement. « **Le fonds Vert, par exemple, [a été] amputé de 1,4 milliard d'euros, soit 56 % de son budget** », dénonce l'ONG, tout comme le plan Haies (pour la plantation de haies bocagères) qui subit une coupe de 59 %.

Les quelques financements annoncés relèvent du symbolique – Oxfam note par exemple qu'il n'y aurait que « **trois euros par maison individuelle** » exposée pour prévenir les risques liés au **retrait-gonflement des sols argileux**.

Des critiques partagées par les parlementaires écologistes et de gauche, qui avaient déjà dénoncé la baisse de 400 M€ de la dotation du fonds Vert dans le budget 2025.

L'opposition estime que ces choix budgétaires contradictoires risquent de compromettre la mise en œuvre effective du PNACC-3 sur le terrain. En somme, l'absence de nouveaux financements pérennes et le rabotage de fonds dédiés fragilisent fortement la **crédibilité du plan**.



Impact de différents scénarios sur le PIB (source: AXA)

Le coût de l'inaction mis en débat

Plusieurs acteurs du débat alertent sur le **coût de l'inaction climatique**, afin de replacer le PNACC-3 dans la perspective économique de long terme. Les événements récents (sécheresses, mégafeux, inondations) ont un prix élevé, et ne rien faire coûterait bien plus cher que d'agir maintenant. Cette idée revient fréquemment sous la plume des experts et ONG. **Oxfam France rappelle ainsi que « l'inaction coûtera bien plus cher que l'adaptation »** et que chaque jour de retard dans le financement de mesures urgentes « fait mathématiquement augmenter la note finale ».

Autrement dit, tarder à investir dans la prévention et l'adaptation aujourd'hui risque d'entraîner des dépenses bien supérieures demain (réparations des dégâts, pertes économiques, etc.). Ce point de vue est partagé par des institutions publiques : en juin 2024, la **Cour des comptes** appelait les pouvoirs publics à « prendre conscience » de l'urgence d'accélérer sur ce chantier, qui exige selon elle un véritable « **mur d'investissements** » pour réduire la vulnérabilité de la France.

Le message est clair dans la presse : malgré son coût immédiat, l'adaptation est un investissement rentable à moyen et long terme comparé au scénario d'inaction. Ce débat économique sur le coût de l'inaction renforce les appels à muscler le financement du PNACC-3 dès maintenant, faute de quoi la facture des dommages climatiques explosera.

Points positifs et approches novatrices du PNACC-3



PNACC-3-Agnes-Pannier-Runacher-10-mars-2025

En dépit des critiques, des points positifs du PNACC-3 sont soulignés par plusieurs experts. D'abord, le simple fait de doter la France d'un **plan d'adaptation actualisé est salué** : c'est un cadre national qui manquait jusque-là pour coordonner l'action face aux impacts inéluctables du changement climatique. Ce troisième plan se fixe des objectifs globaux ambitieux – « **protéger la population** », « **assurer la résilience de la société française** », adapter les modes de vie, l'économie et les infrastructures en intégrant le climat futur dans toutes les décisions.

Parmi les innovations stratégiques, la plus commentée est l'adoption d'une **trajectoire de réchauffement de référence (TRACC) de +4°C d'ici 2100**, qui servira de base commune à toutes les politiques d'adaptation

Le think tank I4CE salue cette idée centrale visant à instaurer un « réflexe adaptation » dans toutes les décisions publiques et investissements sensibles au climat.

En fixant un scénario de référence élevé (+4°C), le gouvernement envoie le signal que les acteurs doivent se préparer au pire des cas plausibles, ce qui est jugé prudent et nécessaire.

Par ailleurs, le processus d'élaboration du PNACC-3 est perçu positivement. Le plan a été construit de manière participative avec quatre groupes de travail (**territoires, biodiversité, économie, normes techniques**) réunissant collectivités, scientifiques, ONG, syndicats et entreprises sur plus de six mois.

Cette **démarche inclusive**, prolongée par une consultation publique fin 2024, a permis d'enrichir les mesures grâce aux contributions de la société civile. Des experts y voient une approche plus transversale et collaborative qu'auparavant. Le cabinet de conseil **Carbone 4** considère que le PNACC-3 représente « **une bonne avancée** » car il « **vise à mettre en mouvement l'ensemble des acteurs clef du territoire sur l'adaptation** », aspect essentiel face au caractère multidimensionnel des risques climatiques

En effet, le plan couvre un large **éventail d'aléas** (canicules, inondations, sécheresses, feux de forêt, érosion côtière, etc.) et de secteurs (agriculture, santé, transports, urbanisme...), ce qui est relevé comme un **point positif**. Il aborde également des thèmes longtemps négligés, comme la **protection du patrimoine culturel** ou la prise en compte des enjeux sociaux (éviter que les plus vulnérables ne soient les plus touchés), ce qui constitue une avancée. En somme, plusieurs analystes reconnaissent au PNACC-3 le mérite d'élever le sujet de l'adaptation climatique au niveau stratégique national et d'introduire des **outils novateurs** (TRACC, planification territoriale, mobilisation générale des acteurs) qui étaient attendus de longue date.

Ces éléments positifs tempèrent en partie le scepticisme ambiant, en montrant que le plan pose des fondations utiles pour l'adaptation future, **à condition de les renforcer dans la durée**.

Mesures phares et initiatives mises en avant par le gouvernement



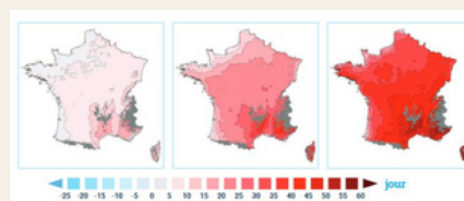
Une bonne partie des habitations du centre de Guipry-Messac (Ille-et-Vilaine) se retrouve sous l'eau, en juin 2024

Le PNACC-3 comprend **52 mesures concrètes**, dont le gouvernement a mis en avant plusieurs mesures phares et actions innovantes lors de sa présentation.

Parmi les annonces principales :

- **Intégration du scénario +4°C dans la planification** : Toutes les politiques territoriales devront intégrer la trajectoire de réchauffement de référence de +4°C à l'horizon 2100. Cette mesure vise à ce que chaque région et collectivité planifie ses aménagements en fonction de ce scénario extrême, afin de garantir la robustesse des décisions face aux futurs aléas. Des COP régionales de l'adaptation seront organisées en 2025 pour mobiliser les acteurs locaux et élaborer des stratégies par territoire dans ce cadre
- **Renforcement du Fonds Barnier** (fonds de prévention des risques naturels) : Sa dotation annuelle sera portée à 300 millions d'euros (contre 225 M€ auparavant) pour cofinancer des travaux de protection (digues, renforcement de bâtiments, relocalisations, etc.) dans les zones exposées aux catastrophes naturelles. Cette augmentation vise à améliorer la résilience face aux inondations, submersions marines, mouvements de terrain et autres risques amplifiés par le climat.
- **Protection des travailleurs en cas de canicule** : Le plan prévoit de nouvelles mesures pour mieux protéger les employés exposés à de fortes chaleurs. Il s'agit par exemple d'adapter le droit du travail ou les normes de sécurité pour suspendre certaines activités en cas de canicule extrême, fournir des équipements de protection ou aménager les horaires. Cette mesure fait écho aux épisodes récents de chaleur intense qui ont affecté la santé des salariés (BTP, agriculture, etc.) et vise à anticiper la multiplication de ces événements.
- **Adaptation des secteurs agricoles et des transports** : Plusieurs études, diagnostics et plans d'action sectoriels seront lancés pour mieux adapter les exploitations agricoles et les infrastructures de transport aux nouvelles conditions climatiques. Par exemple, il s'agit d'identifier les cultures les plus résilientes à la sécheresse ou aux événements extrêmes, de repenser la gestion de l'eau en agriculture, ou de renforcer la résistance des routes, voies ferrées et réseaux ferroviaires face aux canicules et intempéries. Ces démarches permettront de guider les investissements à venir dans ces secteurs clés de l'économie.

- **Évolution des règles de construction et de rénovation** : Le PNACC-3 entend faire évoluer les normes des bâtiments pour tenir compte du climat futur. Cela implique d'intégrer l'adaptation (meilleure isolation thermique, systèmes de refroidissement passifs, matériaux résistant aux inondations ou aux tempêtes...) dans les règles de construction neuve et dans les rénovations. L'objectif est d'éviter que les habitations et infrastructures rénovées aujourd'hui ne soient inadaptées aux conditions climatiques de 2050-2100. Des ajustements pourraient concerner le code de la construction, les documents d'urbanisme et les guides techniques de rénovation énergétique.
- **Sauvegarde du patrimoine naturel et culturel** : Le gouvernement a cité en exemple la protection des sites emblématiques comme la Tour Eiffel ou le Mont Saint-Michel. Ces hauts lieux du patrimoine, exposés aux intempéries et à l'élévation du niveau de la mer, feront l'objet de plans spécifiques pour renforcer leur protection (parades contre la corrosion et la surchauffe pour la Tour Eiffel, digues et ouvrages contre les inondations au Mont Saint-Michel, etc.). Plus largement, l'axe 4 du PNACC-3 vise à préserver la biodiversité, les forêts et les espaces naturels face aux vagues de chaleur, aux incendies et aux espèces invasives, tout en protégeant les monuments et sites historiques menacés par le climat



Nombre de jours de vagues de chaleur Scénario +4 °C,

En synthèse, ces mesures phares illustrent la feuille de route d'adaptation que le gouvernement veut déployer : **protéger les Français (santé, travail, logement), sécuriser l'économie et les infrastructures, et sauvegarder le patrimoine**, le tout en anticipant un climat potentiellement très dégradé d'ici la fin du siècle. Reste à savoir si ces actions seront mises en œuvre avec l'ampleur et la rapidité nécessaires. Les sept derniers jours de débats médiatiques montrent un réel intérêt pour ce PNACC-3, mais aussi une **vigilance critique** : la réussite du plan dépendra de sa traduction concrète, de son **financement effectif** et de la capacité de l'État à piloter et ajuster ces mesures dans le temps.

Contact:

yacine.bennouna@thecclimateequation.com

06.25.54.91.18

Sources:

- temoignages.re l'Agence France Presse Nicolas Richard, vice-Président de France Nature
- oxfamfrance.org -3e Plan d'adaptation au changement climatique : Oxfam dénonce une nouvelle occasion manquée .
- oxfamfrance.org-3e Plan d'adaptation au changement climatique promet d'aggraver encore les inégalités climatiques en France.
- lcp.fr Écologie : à l'Assemblée, Agnès Pannier-Runacher défend un 'budget de combat' | LCP - Assemblée nationale-pas mieux", a ainsi déclaré Clémence Guetté.
- berlinertageszeitung.de Berliner Tageszeitung - La France à +4°C: le plan gouvernemental d'adaptation au changement climatique enfin lancé lundi/France Assureurs.
- berlinertageszeitung.de petites entreprises et particuliers à financer les travaux nécessaires pour réduire leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles
- oxfamfrance.org 3e Plan d'adaptation au changement climatique : Oxfam France Robin Ehl,
- temoignages.re Début 2024, la Cour des comptes avait elle pressé les pouvoirs publics de « prendre conscience » de l'urgence de s'attaquer à ce dossier, qui exige selon elle un « mur d'investissements ».
- ecologie.gouv.fr Adaptation de la France au changement climatique | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique
- carbone4.com Nouveau Plan National d'Adaptation au Changement Climatique : qu'est-ce qui change ? opportunités, et préserver le patrimoine naturel[2].
- iddri.org Faire du PNACC-3 un outil évolutif au service des territoires et des secteurs | IDDRI pnacc.ecologie.gouv.fr
- ecologie.gouv.fr Adaptation de la France au changement climatique | Ministères
- Fiches de l'axe 4 - Protéger notre patrimoine naturel et culturel

